

## INITIATIVE DE L'AGENCE DE L'EAU EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

- Soutenir les travaux de restauration de la « trame turquoise » et de la circulation des espèces-cibles.
- Soutenir les études portant sur le lien entre les milieux aquatiques et humides et la biodiversité.



## À qui s'adresse cette initiative ?

Sur les territoires des bassins Rhône-Méditerranée et Corse, cette initiative s'adresse aux :

- collectivités et leurs groupements, syndicats mixtes ou établissements publics (EPTB, EPCI),
- associations (CEN, gestionnaires d'espaces naturels, chasse, pêche...),
- conservatoire du littoral, conservatoires botaniques,...
- fondations privées,
- établissements publics de l'État (parcs nationaux),
- industriels (respect de l'encadrement communautaire),
- organismes consulaires.



## La reconquête de la biodiversité, une nouvelle mission pour l'agence de l'eau

La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages élargit la mission confiée aux agences de l'eau. En complément de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, les agences renforcent leur soutien aux actions sur la biodiversité.

## Agir sur les habitats pour préserver la biodiversité

Suite à la première initiative biodiversité de 2016-2017 qui a fait émerger de nombreux projets, l'agence de l'eau lance une **seconde initiative en 2018** afin d'affiner sa stratégie d'intervention dans le domaine de la biodiversité.

### Qu'est-ce que la trame turquoise ?

La trame turquoise correspond aux espaces où la trame verte et la trame bleue interagissent très fortement. Elle constitue un corridor écologique propice à la circulation des espèces.

## Quels projets sont soutenus ?

Tout projet visant :

- La restauration du fonctionnement global des milieux des trames bleue et turquoise permettant la reconquête des habitats.
- La restauration des corridors écologiques favorisant la circulation des espèces-cibles au cours de leur cycle de vie.
- Les études de définition de la « trame turquoise » préalables à la définition d'actions à mener à cette échelle.
- Les études faisant le lien entre le fonctionnement des milieux et la qualité de la biodiversité.

Les actions relatives à la préservation ou la restauration des milieux marins ne relèvent pas de cette initiative.

## Quelles sont les aides de l'agence de l'eau ?

L'agence de l'eau attribue des aides jusqu'à 60% du montant hors taxes des dépenses éligibles du projet (sauf cas particuliers). L'agence consacre une enveloppe financière de 4 millions d'euros à cette initiative.

## Comment candidater ?

Le règlement et le dossier de candidature sont téléchargeables sur [www.eaurmc.fr/biodiversite2018](http://www.eaurmc.fr/biodiversite2018)  
Adressez votre dossier ensuite à votre délégation régionale de l'agence de l'eau.



## CALENDRIER

> Une session :

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2018 :  
dépôt des projets.

De mai à fin juin 2018 : sélection  
des projets.

Deuxième semestre 2018 :  
décisions de financement.

### > DÉLÉGATION DE BESANÇON

Le Cadran - 34, rue de la Corvée 25000 Besançon  
Tél. : 04 26 22 31 00  
Départements : 21, 25, 39, 52, 68, 70, 71, 88, 90

### > DÉLÉGATION DE LYON

14, rue Jonas Salk 69363 Lyon cedex 07  
Tél. : 04 72 76 19 00  
Départements : 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74

### > DÉLÉGATION DE MARSEILLE

Immeuble le Noailles - 62, la Canebière  
CS90464 - 13207 Marseille cedex 01  
Tél. : 04 26 22 30 00  
Départements : 2A, 2B, 04, 05, 06, 13, 83, 84

### > DÉLÉGATION DE MONTPELLIER

Immeuble le Mondial - 219, rue le Titien  
CS59549 - 34961 Montpellier cedex 2  
Tél. : 04 26 22 32 00  
Départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66

### > SIÈGE AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

2-4, allée de Lodz 69363 Lyon cedex 07  
Tél. : 04 72 71 26 00

